

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 23 MAI 2020.

Présents : Tous les conseillers.

Secrétaire de séance : Céline VUITTON.

ORDRE DU JOUR :

DÉLIBÉRATIONS :

- 1) **Installation du nouveau conseil par le maire sortant.**
- 2) **La présidence de la séance est ensuite assurée par le doyen de la séance et le secrétariat de séance est assuré par le ou la plus jeune conseiller(ère).**
- 3) **Election du maire : le président enregistre les candidatures et fait procéder au vote (scrutin uninominal à trois tours).**
- 4) **Détermination du nombre d'adjoints (maximum 4).**
- 5) **Election des adjoints par le maire nouvellement élu (scrutin uninominal à trois tours).**
- 6) **Lecture de la charte de l' élu local (remise à chaque conseiller).**

PROCES VERBAL DE L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE L'ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

L'an deux mille vingt, le vingt-trois mai à dix heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de TREPOT, proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du 15 mars 2020, se sont réunis dans la grande salle du Centre d'Animation, 3 chemin des Gouffres sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Etaient présents Madame et Messieurs les Conseillers Municipaux :

- BARTOLOZZI Sophie
- CAPRANI Bénédicte
- CLERGEOT Jean
- DOLE Jean-Claude
- HANRIOT-COLIN Sabrina
- HENRIOT-COLIN Stéphane
- JUILLARD Mathieu
- LATHELIER Marine
- MILLET Stéphanie
- MOUGIN Gérard
- PERROT Denis
- PERROT Nathalie
- PROST Pierre
- TAILLARD Didier
- VUITTON Céline.

INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

La séance est ouverte sous la présidence de Pierre BRUCHON, Maire, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Madame Céline VUITTON a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT)

ÉLECTIONS DU MAIRE

Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122.8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 15 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire, il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : Mesdames Marine LATHÉLIER et Nathalie PERROT.

Déroulement de chaque tour de scrutin

En raison des circonstances particulières de cette élection liées au COVID-19, les conseillers municipaux avaient, sur leurs tables respectives espacées dans le respect des gestes barrières, des bulletins et des enveloppes d'un modèle uniforme fournis par la mairie.

L'ancien maire, Mr Pierre BRUCHON, a été désigné pour passer vers chaque table et recueillir les enveloppes de vote de chaque conseiller dans l'urne prévue à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de votants :	15
- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
- nombre de suffrages exprimés :	15
- majorité absolue :	8

A obtenu :

- Monsieur Gérard MOUGIN	15 voix
--------------------------	---------

Proclamation des résultats

Monsieur Gérard MOUGIN a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

ÉLECTION DES ADJOINTS

Sous la présidence de Monsieur Gérard MOUGIN, élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire.

Le président a indiqué qu'en application des articles L2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit **quatre** adjoints au maire au maximum.

Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de **trois** adjoints.

Au vu de ces éléments, le conseil Municipal a fixé à **trois** le nombre des adjoints au maire de la commune.

Élection du premier adjoint

Résultat du premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de votants :	15
- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
- nombre de suffrages exprimés :	15
- majorité absolue :	8

Ont obtenu :

- Monsieur Pierre PROST	13 voix
- Monsieur Jean-Claude DOLE	2 voix

Proclamation des résultats

Monsieur Pierre PROST, a été proclamé premier adjoint et immédiatement installé.

Élection du deuxième adjoint

Résultat du premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de votants : 15
- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- nombre de bulletins blancs : 1
- nombre de suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

A obtenu :

- Madame Sabrina HANRIOT-COLIN 14 voix

Proclamation des résultats

Madame Sabrina HANRIOT-COLIN, a été proclamée deuxième adjoint et a été immédiatement installée.

Élection du troisième adjoint

Résultat du premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de votants : 15
- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- nombre de bulletins blancs : 2
- nombre de suffrages exprimés : 13
- majorité absolue : 8

A obtenu :

- Monsieur Denis PERROT : 13 voix

Proclamation des résultats

Monsieur Denis PERROT a été proclamé troisième adjoint et a été immédiatement installé.

Désignation des conseillers communautaires pour être membre de la Communauté de Communes Loue-Lison :

- Monsieur Gérard MOUGIN né le 14/04/1963, Maire.
- Monsieur Pierre PROST né le 23/07/1957, 1^{er} Adjoint.

CLÔTURE DU PROCÈS-VERBAL

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 23 mai 2020 à 11h 30, en double exemplaire a été, après lecture, signé par le maire, le conseiller municipal le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 1^{ER} JUIN 2020.

Présents : Tous les conseillers.

Secrétaire de séance : Sophie BARTOLOZZI.

ORDRE DU JOUR :

DELIBERATIONS :

-Désignation des délégués aux différents syndicats et commissions :

1- COMMUNAUTE DE COMMUNES LOUE-LISON:

*Conseil communautaire : Gerard MOUGIN et Pierre PROST.

*Commission finances : Bénédicte CAPRANI.

*Commission voirie : Denis PERROT.

*Commission déchets : Pierre PROST.

*Commission tourisme : Didier TAILLARD.

2- SYNDICAT EDUCATION 2000 :

*Titulaires : Sabrina HANRIOT-COLIN, Benedicte CAPRANI, Jean-Claude DOLE, Marine LATHELIER.

*Suppléant : Gérard MOUGIN.

3- Syndicat De La Haute Loue (SIEHL) :

*Titulaires : Stéphane HENRIOT-COLIN et Pierre PROST.

*Suppléants : Denis PERROT et Didier TAILLARD.

4- COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :

*Titulaires : Jean CLERGEOT, Stéphane HENRIOT-COLIN et Mathieu JUILLARD.

*Suppléants : Jean-Claude DOLE, Bénédicte CAPRANI et Céline VUITTON.

5- COMMISSION BOIS :

*Responsables : Denis PERROT et Stéphane HENRIOT-COLIN.

*Garants : Jean CLERGEOT, Jean-Claude DOLE et Didier TAILLARD.

*Membres : Jean CLERGEOT, Mathieu JUILLARD.

6- REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE DANS DIVERS COMITÉS :

*Centre National d'Action Sociale CNAS : Céline VUITTON.

*Centre Intercommunale d'Action Sociale CIAS : Nathalie PERROT.

*Correspondant défense : Jean CLERGEOT.

7- GROUPES DE TRAVAIL :

*Gestion du centre d'animation :

Responsable : Sabrina HANRIOT-COLIN.

Membres : Nathalie PERROT et Sophie BARTOLOZZI.

*Communication :

Responsable : Stéphanie MILLET.

Membres : Céline VUITTON et Didier TAILLARD.

*Embellissement et Fleurissement :

Responsable : Céline VUITTON.

Membres : Stéphanie MILLET, Sabrina HANRIOT-COLIN et Pierre PROST.

*Evènementiel et relation :

Responsable : Bénédicte CAPRANI

Membres : Sophie BARTOLOZZI, Nathalie PERROT et Sabrina HANRIOT-COLIN.

*Bâtiments communaux :

Responsable : Jean CLERGEOT.

Membres : Stéphane HENRIOT-COLIN, Jean-Claude DOLE et Denis PERROT.

Plateforme Déchets :

Responsable : Didier TAILLARD

Membres : Denis PERROT et Pierre PROST.

Voirie communale :

Responsable : Denis PERROT

Membre : Stéphane HENRIOT-COLIN et Jean CLERGEOT.

-Indemnité des élus.

Suite aux récentes élections municipales et à la revalorisation des indemnités des élus, le conseil décide, à l'unanimité, de fixer les indemnités des élus de la façon suivante :

*Maire : 40,3% de l'indemnité brute 1567,43 euros

*Adjoint : 10,7% de l'indemnité brute 416,17 euros

AFFAIRES EN COURS ET DIVERSES :

-Fonctionnement du conseil : le conseil municipal se réunira régulièrement le lundi soir à 20h15 dans la grande salle du Centre d'Animation pour le moment, par respect pour les protocoles à suivre.

-Demande du GAEC de la Touvière : le GAEC demande l'autorisation de traverser en plusieurs endroits la route sur le chemin de Vorvasson et le chemin de la Croix Rouge afin d'enterrer des tuyaux d'eau pour l'abreuvement des bêtes.

-Protocole de réouverture du Musée-Fromagerie : le conseil accorde à Mr PHILIPPE Roland le droit de réouvrir le Musée-Fromagerie en respectant son protocole.

-Plateforme déchets : après discussion en conseil municipal, il est décidé que la plateforme sera dorénavant ouverte du samedi à partir de 9h00 au dimanche en fin de journée.

-Masques : pour ceux qui le souhaitent, il est possible d'obtenir des masques supplémentaires. Pour cela, il faut venir au secrétariat de mairie du mardi au samedi de 9h00 à 11h00 avec un sac.

-Commission Bois : si de nouvelles personnes sont intéressées pour participer à cette commission, merci de vous présenter au secrétariat de mairie du mardi au samedi de 9h00 à 12h00.

En raison des circonstances particulières, la cérémonie habituellement organisée pour la Fête des Mères est annulée.

Le Maire et les Conseillers Municipaux tiennent à souhaiter une bonne fête à toutes les mamans du village.



Pour retrouver ce compte rendu vous pouvez consulter notre site :

<https://trepot.fr/>

A la rubrique : Conseils municipaux